

## LEGALITÉ 1CP-LSD

---

Par legalite1cp Postée le 12/12/2021 00:42

Bonjour, Quel est la légalité de la possession (pas consommation) d'1cp-LSD ? Contrairement à beaucoup d'autres lysergamides, il n'est pas référencé comme stupéfiants. La loi interdit globalement les dérivés halogénés de l'acide lysergique et leurs sels, ce que l'1cp-LSD n'est pas non plus. Vous avez déjà répondu à 2 reprises sur ce forum que cette molécule était illégale, mais j'aimerais bien être redirigé vers un article de loi qui confirment ces propos : si les lysergamides étaient illégaux dans leur globalité pourquoi le gouvernement en a-t-il ajouté certains cette année à la liste des stupéfiants ? Merci

---

### Mise en ligne le 14/12/2021

Bonjour,

Vous vous questionnez sur le caractère légal de la possession de 1cp-LSD, qui constitue bien une **substance dérivée du LSD**.

Bien que le 1-CP-LSD n'apparaisse pas nommément dans les articles de loi, sa détention est considérée comme illicite, puisque sa famille ou les produits apparentés sont référencés par le Ministère des Solidarités et de la Santé en tant que **stupéfiants**. Vous pourrez parcourir la liste de ces substances (actualisée en 2020) sur le site de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicaments et des Produits de Santé (ANSM), que nous vous joignons en fin de réponse. Dans les annexes, vous y trouverez donc inscrits comme stupéfiants l'"acide lysergique et ses dérivés".

Par ailleurs, nous ne connaissons pas les motivations du législateur concernant l'ajout des noms de substances dans la liste des stupéfiants, alors que leur groupe d'appartenance y est déjà inscrit. Peut-être que cela correspond-il à un souci de clarté et de lisibilité des substances interdites, pour éviter toute approximation.

Nous espérons avoir répondu à vos questionnements, et nous vous proposons l'article de notre site internet consacré à la législation des substances psycho-actives afin d'étayer votre réflexion.

Bien cordialement.

---

### En savoir plus :

- Listes des substances classées comme stupéfiants
- Les drogues interdites